

Note de service

- Destinataire :** Chercheurs, cliniciens-chercheurs et personnel de recherche
- Expéditeur :** Comité d'éthique de la recherche (CÉR)
- Date :** 1^{er} juin 2023
- Objet :** Versions françaises et anglaises et versions réseau (pour les études multicentriques) des documents remis aux participants nécessaires pour obtenir l'approbation initiale finale d'un projet de recherche ou d'un amendement par le CÉR du CIUSSS EMTL
-

Bonjour,

Dans le but de se conformer aux exigences énoncées dans le *Cadre de référence des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux pour l'autorisation d'une recherche menée dans plus d'un établissement* (MSSS, 2016), d'harmoniser les pratiques mises en place par les différents Comités d'éthique de la recherche (CER) du Réseau de la santé et des services sociaux et afin de diminuer le nombre de formulaires soumis au CER du Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS EMTL), le CÉR du CIUSSS EMTL vous transmet une mise à jour concernant le dépôt des versions françaises, anglaises et réseaux des documents remis aux participants.

A. Approbation initiale par le CÉR

Dès maintenant et lorsque applicable, la version française et anglaise des documents remis aux participants, incluant le formulaire d'information et de consentement (FIC), et les versions réseaux des documents (pour les études multicentriques) sera requise pour l'obtention de l'approbation finale initiale du CÉR. Ces versions devront être soumises via le formulaire « Conditions du CÉR & Réponses du chercheur » (F20).

Concrètement, cela signifie que la version traduite d'un FIC déjà approuvé par le CÉR et les versions réseaux des documents (FICs et autres documents à adapter localement) ne seront plus déposées via un formulaire d'amendement (F1H) ou un formulaire d'informations complémentaires (F2H) après l'obtention de l'approbation éthique.



B. Approbation des amendements soumis au CÉR

Dès maintenant et suivant la même logique, le CÉR du CIUSSS EMTL exigera que l'ensemble des documents requis (version française et/ou anglaise du FIC, selon les études), ainsi que les versions réseaux des documents à adapter localement (pour les études multicentriques) soit soumis pour obtenir l'approbation d'un amendement. Ces versions devront être soumises via le formulaire d'amendement (F1H).

Merci de votre collaboration.

Pour toute question, veuillez contacter le CÉR au cer.cemtl@ssss.gouv.qc.ca